

CONSEIL MUNICIPAL

*COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2014*

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014.
- DROITS DE PRÉEMPTION.
- RÉVISION DU LOYER - LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
- ADMISSION EN NON-VALEUR SERVICE ASSAINISSEMENT.
- ADMISSION EN NON-VALEUR COMMUNE.
- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE.
- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SERVICE ASSAINISSEMENT.
- CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI).
- VOTE DES SUBVENTIONS.
- QUESTIONS DIVERSES.

**Présents** : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS et Carole BLAIN.

**Excusés** : M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Mme Ginette BOUYER et M. Jean-Christophe ROY.

**Pouvoirs** : Jean-Claude LAFRÉCHOUX à Roland VAILLIER, Ginette BOUYER à Maryvonne DELAGRANGE et Jean-Christophe ROY à Katia GAUDIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Après lecture, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association CHARLI DANSE ne vient plus, faute de participants, puis demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014.

Suivent les signatures au registre.

➤ **DROITS DE PRÉEMPTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section A 365 – 1250 – 1251 « La Chauffière ».
- Section A 977 – 978 « Champagné-Lureau ».
- Section C 1132 – 1133 « Vergné».
- Section D 1239 « La Sablonnière ».
- Section G 1417 « Grand Pré de l'Érable».
- Section C 1207 « Les Ouches ».
- Section G 375 – 376 – 1007 « Le Bourg »– 1008 « 6 rue du Pont »– 1009 – 1010 – 1011 – 1012 « Le Bourg ».

➤ **RÉVISION DU LOYER - LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision du loyer par l'application de l'indice de référence, ce qui représente une augmentation 0.47 %, et qui porte le loyer à 442.07€ à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

➤ **ADMISSION EN NON-VALEUR SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 467 € correspondant à la redevance de branchement à l'égout de 2012 et 2013.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

➤ **ADMISSION EN NON-VALEUR COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 1 488.87 € (49.05 € dette de cantine de 2012 et 1439.82 € impayés de loyers de 2013).

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : cpte 21538 – Autres réseaux 131 547.24 € ; cpte 281751 – Réseaux de voirie 5 395.84 €

Recettes : cpte 21751 – Réseaux de voirie 131 547.24 € ; cpte 2815381 – Autres réseaux 5 395.84 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépense : cpte 61522 – Bâtiments -1 457 € ; cpte 6541 – Créances admises en non-valeur 1 200 € ; cpte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) 257 €

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder aux virements ci-après :

**FONCTIONNEMENT**

Dépense : cpte 615 – Entretien et réparations -467 € ; cpte 6541 – Créances admises en non-valeur 467 €

➤ **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer dans le cadre d'un dispositif CUI-CAE, un poste d'agent technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts, à compter du 17.11.2014, pour une durée initiale de 14 mois étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur. Des dérogations à la durée maximale sont admises sous certaines conditions jusqu'à 60 mois maximum. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS**

Sur proposition de la Commission des Finances qui, compte tenu de la baisse des dotations, suggère une diminution de 5% de la plupart des subventions et de ne plus subventionner les associations qui le sont par le biais de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes :

ACCA SAVIGNE 380 € - ADMR 1 700 € - APE 190 € - Donneurs de Sang 190 € - FCS 850 € - Comité des Fêtes 2 100 € - UNC AFN 330 € - CCAS 7 500 € - Comité des Fêtes de Vergné 230 € - Gym Volontaire 115 € - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 959 € - Prévention Routière 45 € - FNATH. Section Mutilés Travail 110 € - Bibliothèque centrale de prêt 135 € - Fonds Solidarité Logement 285 € - Collectif Alimentaire Civray 1 377 € - Restos du Cœur 190 € - Secours populaire 150 € - Accueil des gens de passage 95 € - SPA 413 €.

À noter que Mmes Maryvonne DELAGRANGE, trésorière de l'ADMR et secrétaire adjoint du Comité des fêtes de Savigné, Ginette BOUYER par procuration, Katia GAUDIN, présidente des Donneurs de Sang Bénévoles et M. Jean-Christophe ROY par procuration, n'ont pas participé au vote de la subvention de leur association.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Garderie** : Suite aux nombreux retards constatés pour récupérer les enfants à la garderie du soir et conformément au règlement intérieur de la garderie (cf. CHAPITRE 3, article 2), le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention M. Nicolas BROSSARD), a voté un tarif forfaitaire de 30 € qui sera appliqué contre toute personne venant chercher son enfant au-delà de 18h30, sauf cas très exceptionnel dûment justifié.
- Rappel de l'animation du dimanche 9 novembre salle de motricité « bascule la grenouille »
- Point sur l'organisation du repas des aînés du 6 décembre.

La séance a été levée à 21 heures 30 minutes.